

# La Voix des Paysans



Organe de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée et Loire-Inférieure

et de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles

Ceux-là surtout méritent d'être condamnés pour leur inertie qui négligent de supprimer ou de changer des états de choses qui exaspèrent les esprits des masses...

QUADRAGESIMO ANNO.

FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS D'EXPLOITANTS AGRICOLES

Siège Social : 5, Rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)

Action et Défense Professionnelle

SECRETARIAT GÉNÉRAL : M. LOISY, Boîte Postale N° 4, La Roche-sur-Yon C. G. POSTAUX NANTES 317-05 LOISY, Les Lucs-sur-Boulogne

## Les échanges de blé contre du pain

### LE PREMIER RÉSULTAT DE NOTRE ENQUÊTE :

### Nous n'aboutirons qu'en sortant de la fantaisie pour discuter sur des bases réelles

Notre enquête sur les échanges de blé contre du pain nous a donné un volumineux courrier.

On sent et on comprend que la question passionne tous nos syndicats, aussi employons-nous toute notre activité pour réunir la documentation nécessaire pour éclairer notre lanterne et celle des pouvoirs publics, et aboutir à une solution équitable et durable.

Dès maintenant, il ressort, des documents que nous avons en mains, quelques conclusions préliminaires que nous soumettons à nos syndicats qui voudront bien les discuter dans leur plus prochaine réunion, en nous faisant tenir aussitôt leurs observations.

Car, il nous sera impossible de discuter sérieusement les échanges si l'on reste dans le domaine de la fantaisie.

En effet, dans la majorité des réponses, on nous parle de 20 pains de 3 kilogs, mais on constate ici que ces 20 pains sont pesés exactement et là qu'ils ne pèsent en réalité que 55, 53 et parfois, à peine 50 kilogs.

Comment devant ces constatations pourrait-on aboutir à faire du travail sérieux alors que 60 kgs se transforment ici en 55 kgs, là en 53 ou même 50 kgs.

C'est de la pure fantaisie et, avant tout, il faut sortir de cette fantaisie.

Alors ?

Alors, tirons des conclusions que nous soumettons à l'appréciation de nos camarades.

1<sup>re</sup> Conclusion. — Il ne doit plus être question du nombre de pains mais du nombre de kilogs.

2<sup>e</sup> Conclusion. — Il ne faut plus utiliser le système de « la coche ».

3<sup>e</sup> Conclusion. — Il faut instituer le carnet de pain étant bien entendu que sur ce carnet on ne portera pas seulement le nombre de pains livrés mais le poids exact de la livraison.

Exemple :  
10 novembre, 2 pains = 5.150.  
12 novembre, 3 pains = 8.450.  
14 novembre, 1 pain = 2.800.  
etc., etc...

A la fin de l'année ou du trimestre, on fera l'addition et le boulanger devra donner, en pains entiers, la différence entre le nombre de kilogs inscrits et le nombre de kilogs proportionné aux sacs de blé fournis par le cultivateur.

Cette inscription sur le carnet devra être faite à l'encre pour éviter qu'elles ne s'effacent.

De la sorte, le contrôle sera très

facile, car le cultivateur pourra vérifier la livraison faite par le boulanger même quand celui-ci sera passé pendant son absence. Aussi, est-il nécessaire que tous les cultivateurs aient des balances à la maison. Cette dépense, pour ceux qui n'en ont pas, sera vite regagnée.

Ce n'est donc que lorsque ces questions de poids exact et de carnet auront été posées comme des conditions indispensables à un examen complet de la question qu'on pourra discuter honnêtement.

Autrement, tout ce qu'on pourrait décider ne serait que des paroles en l'air, car le nombre de pains livrés ne dit rien, c'est le poids qui fait tout.

Que nos syndicats se réunissent donc et nous disent s'ils sont d'accord avec nous sur les trois points suivants :

- 1° Exiger le poids exact dans tous les cas.
- 2° Supprimer « la coche ».
- 3° Etablir le carnet de pain comportant le nombre de pains livrés et le poids exact de chaque livraison.

Tous au travail et vite vos réponses.

Le Secrétaire général : E. LOISY.

## AVIS IMPORTANT

La Chambre Syndicale dans sa réunion de novembre a décidé que le montant de la cotisation serait porté à **20 francs**.

Soit : 12 francs pour l'Union Syndicale, 3 francs reviendront à l'Union Fédérale et 3 francs à la C. F. T. C. Sur les 2 francs qui restent une partie pourrait être ristournée aux Syndicats pour leurs frais de bureau.

Nous engageons les trésoriers à commencer de suite à recueillir les cotisations.

## NOTRE ACTION SYNDICALE

Voici que commence avec l'hiver une nouvelle saison de propagande pour notre Union Syndicale, la quatrième depuis sa constitution.

Cette saison commence sous les meilleurs auspices. Le principe de nos syndicats n'est plus discuté, et s'il y a encore opposition, elle ne se produit plus au grand jour.

Certes, les manœuvres sournoises sont aussi dangereuses, sinon plus que les coups de boutoir que nous avons dû subir depuis 1933, mais le fait qu'elles n'aient pu se produire au grand jour démontre que sur le terrain des principes nous sommes dans la bonne voie.

Mais ceci n'est qu'un côté de la question. Si nous avons « gagné la partie » contre nos adversaires de bonne ou mauvaise foi, l'avons-nous gagnée entièrement aux yeux de nos camarades paysans ?

Non, pas encore tout à fait, il faut le reconnaître, et ceci pour deux raisons que nous examinerons très brièvement. Première raison : on ne connaît pas assez l'Union Syndicale des Paysans de Vendée.

Certes, nos propagandistes se déplacent sans compter. Chacun d'eux sa sphère ils multiplient les efforts pour accentuer la propagande. Tous les dimanches, il y a des réunions. Presque tous les mois, deux ou trois syndicats se fondent; mais cette propagande va lentement malgré les appels que nous recevons de tous côtés particulièrement depuis deux mois.

Pour faire ce qu'il faudrait, il nous manque le nerf de la guerre... l'argent.

Or, cet argent si nécessaire pour développer notre mouvement et le faire vivre ne peut être fourni que par les syndiqués eux-mêmes. Il

ment du niveau matériel et social des agriculteurs. Aidons-les à trouver des élèves, il y va de la prospérité de notre profession.

Un Syndiqué.

faut que chacun comprenne bien cela.

S'il en était autrement, il serait donné par des gens intéressés, et il faudrait de suite appliquer le fameux proverbe : « C'est celui qui commande... »

Or, cela n'est pas possible, car à partir du moment où nous serions « subventionnés », nous perdriions notre indépendance, et la principale raison d'être de nos syndicats est bien l'indépendance.

A partir de ce jour, nous ne pourrions plus agir contre les abus dont nous sommes victimes, en nous empêchant un jour ou l'autre de faire telle ou telle campagne nécessaire.

La vie du syndicat doit être assurée par les syndiqués, et par eux seuls, et ceci impose aux membres de nos syndicats qu'ils réfléchissent un peu.

Il faut qu'ils sachent que dans les syndicats ouvriers le minimum de la cotisation est de 60 francs par an, que certains payent jusqu'à 240 francs et qu'on cite même des jeunes mineurs belges qui donnent 360 francs par an à leur syndicat.

Il faut qu'ils sachent que si les syndicats ouvriers sont amenés depuis 50 ans à imposer des réformes sociales considérables, c'est presque uniquement grâce aux cotisations.

Nous voudrions que dans tous les syndicats de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée et Loire-Inférieure, on consacre une réunion à réfléchir et à discuter sur ce point. Nous sommes persuadés que cette réflexion amènerait tous nos camarades à comprendre l'effort qui doit être fait pour donner à l'Union Syndicale les moyens de se développer.

Et qu'après cette réunion les secrétaires des syndicats n'oublient pas d'envoyer au secrétariat général le résultat de cette discussion.

Deuxième raison. — Si on connaît nos syndicats, on les connaît mal, et nous entendons parfois des objections qui, depuis longtemps, ne devraient plus exister dans l'esprit des Paysans.

Instruisons donc nos camarades qui n'ont pas encore compris et persuadons-les que nous ne serons défendus que par nous-mêmes et que pour cela, il faut être nombreux et forts. La Voix des Paysans.

## Travaillons pour l'avenir

Le premier obstacle que l'on rencontre pour la fondation du syndicat local, c'est de trouver quelqu'un pour en prendre la direction et aussi la responsabilité. Les uns prétextent leur manque de temps, d'autres ont peur de n'avoir pas l'instruction nécessaire.

A quoi cela tient-il ? A deux choses principales.

1<sup>o</sup> Le paysan étant individualiste par nature, il lui répugne de s'occuper des affaires des autres.

2<sup>o</sup> Par son manque d'instruction, il a peur de ne pouvoir arriver à se débrouiller, il manque de confiance en lui.

De ces deux choses principales, je n'en retiendrai aujourd'hui que la deuxième.

Pour la plupart d'entre nous, l'instruction a pris fin à la sortie de l'école primaire. Quelques let-

tres envoyées de-ci, de-là, et la lecture de journaux agricoles, n'ont pas été suffisantes pour maintenir, sans parler d'acquérir, de nouvelles notions instructives.

Puisque cette insuffisance d'instruction provoquée par un arrêt trop brusque après la sortie de l'école, nous gêne, il faut éviter cela à nos enfants.

Bien qu'il n'est pas indispensable de savoir beaucoup pour bien diriger, il faut tout de même posséder un minimum.

C'est pour combler cette lacune qu'il a été institué, dans beaucoup de régions, des cours agricoles par correspondance. Ces cours permettent d'augmenter notre savoir-faire en matières agricoles et surtout sociales. Il faudrait que nos adhérents comprennent la nécessité de cet enseignement si nous voulons encore plus qu'aujourd'hui être défendu par nous-mêmes.

Ces cours ne s'adressent pas qu'à quelques-uns, mais à tous, de la

sortie de l'école primaire, à l'âge de 25 ans même, si l'on suit les cours supérieurs.

Il ne faut pas se faire d'illusion, notre infériorité de considération vis-à-vis d'autres professions vient certainement de plusieurs facteurs, mais c'est surtout de notre manque d'instruction que nous ne pouvons pas toujours nous défendre.

Nous savons bien qu'il est impossible à la grande majorité des jeunes agriculteurs de poursuivre leurs études dans des écoles secondaires, mais les C. A. C. ne viennent-ils pas justement à propos et à notre secours.

Ne pouvant rester de longs mois à l'école, du moment que les parents ont besoin des jeunes, ils peuvent tout de même travailler un peu à la veillée pendant l'hiver.

Plusieurs centres d'études fonctionnent dans la région, il faut leur faire confiance en y faisant travailler nos jeunes.

Ces écoles veulent le redresse-

# LES VIGNES A COMPLANT DU X<sup>e</sup> AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Des circonstances indépendantes de notre volonté nous obligent à remettre à plus tard un amendement au projet de loi déposé sur les vignes à complant. Nous donnerons quelques détails sur ce mode de culture en notre contrée.

Le complant a été de très bonne heure pratiqué sur nos coteaux. Les auteurs qui mentionnent la vigne au IV<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle nous la montrent cultivée en toute propriété, en usufruit, à mi-fruit, au rang des autres produits, à titre de viage, de censive, de fief, de redevance en argent ou en nature.

La redevance en nature et le terrain grévé de la redevance sont appelés complant. En 1.090, Héli, Seigneur de Pontchâteau, donne aux moines de Marmoutiers sa part dans le complant de deux vignes.

Cette part du Seigneur est définie en 1.092 dans la donation de Raoul, archidiacre de Nantes, à Sainte-Croix de Quimperlé. C'est la quarte bouteille, le quart du crû, du produit annuel de la vigne cultivée par Vinaud Lefèvre et achetée, en Loquidy, par Raoul à Tosart.

Cette part n'est pas toujours et seulement le quart du produit annuel. Elle varie suivant les terrains, suivant les volontés du contractant. Elle est souvent accompagnée d'un cens, d'une redevance en argent variable comme la redevance en vendange. Pour éviter toute confusion, lors des concessions, des aveux, les intéressés et les auteurs désignent le plus souvent le complant par les obligations qui grèvent la terre. Ils disent vignes à devoir de quart, de cinquième ou à devoir de quart, cinquième et d'une rente déterminée, ou à devoir de rentes seulement.

Cette part ne nous est point indiquée dans le procès du Pallet en 1.112. Les vigneron sont condamnés à payer la dime aux moines de Vertou sur les récoltes de la vigne comme il la payaient quand les terrains occupés par la vigne étaient cultivés en céréales. Le procès ne mentionne aucun changement dans le genre de possession de la terre. La vigne est donc très probablement cultivée en fief roturier, en afféagement comme par le passé et la part de raisin remplace la part de blé.

Cette part est très nettement caractérisée au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle. Elle est dans le complant le seul avoir du bailleur. Celui-ci donne sa terre, la transporte à un vigneron qui y plantera et entretiendra une vigne moyennant la redevance annuelle en argent, en vendanges ou en argent et en vendanges. Le vigneron possède et possèdera à jamais au temps à venir la terre, l'héritage. Le bailleur possèdera à jamais au temps à venir les redevances annuelles. Les concessions de terre pour vignes, comme toutes les concessions en fiefs roturiers qui pullulent à cette époque en Bretagne, sont des contrats de rentes perpétuelles. La perpétuité mise à part, ils ressemblent absolument à nos modernes contrats de rente viagère. Dans les deux cas, transport, vente de la terre pour une rente constituée, établie sur la terre cédée.

Tous les documents de l'époque l'établissent d'une façon évidente.

1. Les contrats. — En mai 1.383, Perrot Bahomot et autres propriétaires baillent à titre d'héritage à jamais à féage, (en afféagement perpétuel) deux quartiers et demi de vigne pour une rente déterminée et quart de la vendange.

Le prieur du Pellerin baille, livre et octroie aux preneurs et à leurs héritiers à perpétuité vingt hommes de vigne pour la cinquième partie des fruits le 18 mai 1.397, puis, le 4 novembre 1.406, 5 hommes pour le cinquième de la vendange et deux deniers de rente.

À ces conditions, les bailleurs se désaisissent et se dévient de la terre pour eux et leurs successeurs

et en saisissent et vêtent les preneurs pour eux, leurs successeurs et ayant-cause et leur en livrent, baillent, transportent la *saisine réelle*, corporelle et plénière possession à jamais par la baillée et passément du contrat. Ils les garantissent de tous débats et empêchements envers et contre tous suivant l'usage et la coutume du pays.

Des contrats rédigés dans ces termes ne sont point contrats de ferme, mais contrats de vente de terre, contrats d'afféagement, d'arrentement, contrats de transport de terre ou échange de rentes. Aussi de la Borderie, dans une note explicative, appelle-t-il le bailleur vendeur et le preneur acheteur. (Contrat 1.353).

2. Le Tribunal. — Le tribunal reconnaît au bailleur la propriété des rentes et au complanteur la propriété du fonds. Dans le procès des religieuses des Couëts contre Régnauld de Goulaine, le 16 janvier 1.482 les droits de quart, les quarts pour lesquels Régnauld, qui se croyait propriétaire, a transporté les fonds et héritages de l'Empérière à Gautreau Macé et autres complanteurs sont propriété de Régnauld. Régnauld vend ses quarts, ses droits de quart héréditairement (à titre héréditaire) aux colons. Puis les contrats faits par Régnauld étant annulés, les quarts sont remboursés aux colons par les religieuses des Couëts et leur sont ensuite imposés par les mêmes religieuses qui, reconnues propriétaires des fonds et héritages plantés en vignes, remettent ces fonds et héritages aux colons.

3. Les aveux. — L'aveu ou dénombrement est un acte authentique contenant une description exacte de tout ce qui compose un fief. Dans l'aveu, le colon et le bailleur indiquent au seigneur tout ce qu'ils possèdent dans la mouvance, dans le territoire de la seigneurie.

Le bailleur, fait aveu de ses quarts, de ses complants au rang des autres biens par lui possédés.

Le 10 décembre 1.381, Maurice Maignen avoue au seigneur du Pallet avec ses maisons, terres, fermes, prés, garennes, bois, vignes (franches), ses rentes en volailles, sous et deniers, ses quarts et moitié de quart dans les vignes tenues par les colons.

En 1.458, Alain de Kerguz, prieur de Batz, confesse tenir comme fief d'église amorti : les maisons du prieuré, les rentes par deniers, vignes, complants de vigne, salines, dime de blé, de vin et autres héritages de la paroisse de Batz.

Le complanteur avoue de son côté la vigne à quart, à rente, à complant au rang des autres propriétés qu'il tient du Seigneur.

Le 12 janvier 1.422, Jean Pétard fait aveu à l'archidiacre de Nantes, d'une ouche de terre, de cinq quartiers de vigne au devoir de 11 deniers de rente, d'un demi-quartier de vigne au devoir du quart de la levée.

Le 2 juillet 1.456, aveu pour terres et vignes au devoir de sept deniers, une maille à parfaire le 22 mai et pour six boissellées de terre.

Le 22 novembre 1.457, Jean Poitevin fait aveu, à l'archidiacre de Nantes, d'une maison et hébergement, de deux clos et pièces contenant 3 journaux de terre, d'un jardin et d'une pièce de terre, d'un autre clos, de deux quartiers de vigne (franche), de neuf quartiers de vigne à devoir de quart.

Le 4 février 1.498, Yvon Brocard fait aveu à J. Bohiar, archidiacre, d'une maison logeable et d'un jardin d'une contenance d'un quartier au devoir de 5 sous et demi de rente, d'un quartier de terre, partie en vignes, partie en arbres fruitiers autrefois tenu au quart. Le quart a été converti en 3,45 de rente.

En 1537, Aveu pour maison, jardin d'une boissellée, une hom-

mée et demie de vignes à devoir de quart avec un denier de complant et obéissance.

En 1.542, Aveu pour vignes au quart de la levée et un denier de complant et pour autres vignes (franches), à devoir d'obéissance.

En 1.568, Aveu pour 4 hommes de vigne à devoir de quart et de complant.

En 1.575, Aveu pour vignes à devoir de dime, du quart de la levée et d'un denier de complant.

4. Les fouages. — Dans la pétition de 1.788 aux Etats de Bretagne, seigneurs, bailleurs et complantiers demandaient que les vignes à devoir soient exonérées des fouages et vingtièmes. Les auteurs remarquent qu'à cette date les fouages avaient triplé. Ils étaient donc toujours perçus sur les mêmes terrains. Or « le fouage, dit Hévin, fut établi sur les possesseurs de terres roturières où le fonds en propriété appartient au laboureur et colon » et par un règlement spécial sur les fermiers à domaine congéable de Basse-Bretagne.

Remarque. — Toutes nos citations peuvent être contrôlées à la bibliothèque de Nantes et aux archives de Nantes et Rennes.

Conclusion. (1) A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les modes de culture de la vigne sur nos coteaux sont parfaitement établis. On distingue :

a). La vigne franche cultivée par le propriétaire ou les hommes du propriétaire.

Peut-être existe-t-il des vignes affermées pour une part des fruits ou une redevance fixe annuelle en argent, telle la vigne de la Sauzière que nous connaissons par le contrat de 1.787.)

b). La vigne tenue à devoir de part de vendange et de rente en argent ou de l'une ou l'autre de ces redevances.

(2). Dans la vigne grévée de rentes foncières en nature ou en argent, en vertu de la maxime « Nulle terre sans Seigneur », le bailleur, lors de la cession, a gardé, s'est réservé sur la terre, le domaine direct, la propriété du fonds, quoique cette réserve ne soit pas indiquée dans l'acte. « Ce domaine direct, ce domaine du fonds est un droit incorporel, immatériel, abstrait, séparé de la terre » (1), n'ayant aucun caractère commun avec la propriété foncière du terrain. Tout le domaine réel a été transporté au preneur à qui a été concédé, la terre, l'héritage, « le domaine utile qui est l'entière propriété foncière du terrain » (1).

(3). Les vignobles ne sont point encore entourés par une clôture, par l'enclave. Aussi n'est-il point question des fossés, des arbres, des routes, des quartiers appartenant au bailleur, du paiement des droits d'entrée.

(4). Nulle part, le bailleur ne revendique comme sa propriété, la terre, l'héritage, qu'il a transporté, vendu au complanteur.

(5). Le bailleur possède dans le complant les redevances ou rentes foncières que lui attribuent les contrats, que lui reconnaissent les tribunaux, que lui proclament les aveux.

(6). Le complanteur a la propriété foncière de la terre plantée en vignes et grévée de rentes. Cette propriété foncière lui est transportée par les contrats qui l'en font propriétaire et héritier, lui est reconnue par les tribunaux, par les aveux, par les Etats de Bretagne qui grèvent cette propriété de fouages et par le fisc qui perçoit sur le complant l'impôt foncier. Joseph BRETONNIÈRE. licencié en droit.

(1) Voir D'Argentré, Hévin.

**Paysans !...**

Si vos intérêts sont parfois méconnus, si satisfaction n'est toujours pas donnée à nos justes aspirations, c'est la faute de tous ceux qui, parmi nous, ne participent pas à la lutte commune. Le devoir et l'intérêt de tous est d'adhérer au Syndicat Paysan.

# NOS CHEMINS RURAUX

## Les premiers résultats de notre campagne

Nous lisons dans *L'Ouest-Eclair* du 20 novembre sous la rubrique du Conseil général.

M. Durand demande ensuite que l'Etat soit invité à fournir des subventions aux communes pour l'amélioration des chemins ruraux. Ainsi, déclare le conseiller général de Montaigu, non seulement les cultivateurs ne seront pas obligés de patauger pour aller de la route à la ferme, mais aussi les commerçants qui vont apporter dans les villages les plus reculés des denrées de première nécessité.

M. de Tinguy fait une longue déclaration sur la mauvaise répartition faite par l'Etat des crédits affectés aux communes.

« C'est, dit-il, la région parisienne qui a bénéficié de la plus grosse part de ces crédits ».

M. Parenteau a pris connaissance d'un vœu de l'Union syndicale des Paysans de Vendée, demandant l'amélioration des chemins ruraux. « Mais, dit-il, la question n'est pas nouvelle, la Chambre d'Agriculture s'en était déjà occupée. Dès 1930, elle avait pris une délibération à cet effet. Dernièrement, le 29 août 1936, elle en a pris une semblable ». M. Parenteau donne lecture de cette délibération d'où il dégage un vœu qu'il demande à ses collègues du Conseil général de vouloir bien adopter.

M. Lefèvre estime que la question des chemins ruraux intéressant au plus haut point le département, il y avait lieu de l'étudier en séance plénière. C'est décidé.

M. le Préfet fait remarquer que l'an dernier, une somme de 2.830.130 fr. a été payée pour les chemins ruraux.

Dans le même journal en date du 21 novembre, nous lisons :

### LES CHEMINS RURAUX

Le département décide :  
1° d'accorder aux communes une subvention égale à 10 % des dépenses lorsqu'il s'agit de constructions exécutées par le Génie rural avec subventions de l'Etat;

2° une subvention de 20 % lorsque l'Etat ne donnera rien;

3° une subvention de 10 % lorsqu'il s'agira de l'entretien courant des chemins.

M. Daroux plaide la cause des communes qui n'ont pas attendu la décision du Conseil général pour commencer à aménager leur réseau de chemins ruraux. « Ces communes, dit-il, ont fait des emprunts qui grèvent très lourdement leur budget. Je demande si le département ne pourrait pas tenir compte de leur effort, et leur verser à partir de cette année 10 % du montant des annuités qu'il leur reste à verser ».

M. de Tinguy s'oppose à cette demande, estimant que la dépense serait trop élevée.

MM. Daroux et Auguste Durand ne le croient pas.

M. Chartier partage l'avis de M. Daroux; « toutefois, il ne faudrait pas, dit-il, que les finances départementales s'en ressentent trop. »

Finalement, la proposition de M. Daroux n'est pas retenue.

Nous parlons d'autre part de l'application des subventions qui viennent d'être votées, en commentant un rapport de la Chambre d'Agriculture.

Voici donc un résultat de notre campagne que nous dédions à ceux qui n'ont pas encore compris à quoi peuvent servir les syndicats locaux et l'Union Syndicale des Paysans de Vendée.

Notre rôle consiste donc à bien renseigner nos représentants. Nous n'y faillirons pas.

## A la Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture met maintenant les bouchées doubles, et nous commentons plus loin le

rapport très intéressant qui a été fait à l'une de ses dernières séances par M. Talureau, Ingénieur en chef du Génie Rural.

Il semble que l'on veuille rattrapper le temps perdu. Nous nous en félicitons.

Signalons que M. Parenteau, le Président de la Chambre d'Agriculture dans la dernière séance du Conseil Général dont il fait également partie et aussi dans certaines relations de presse insiste d'une façon qui nous paraît assez mesquine, pour faire admettre que l'initiative de tout le travail en cours pour les chemins ruraux revient à la Chambre d'Agriculture.

Il donne comme preuve une certain rapport qui fut, paraît-il, donné en 1930 en qui depuis est resté enterré dans les cartons. Ce rapport nous fait penser à tous les discours dont on abreuve les électeurs au cours de la campagne électorale qui sont oubliés le lendemain mais qu'à la première alerte on fait sortir pour s'écrier : « Voyez, nous y avons pensé et nous avons dit que nous nous en occuperions ».

Cependant, jusqu'en 1936, nous avons attendu l'effet du rapport de 1930!!! et il a fallu que l'Union Syndicale des Paysans de Vendée, qui se développe chaque semaine, écrive au Préfet, aux Sénateurs, aux Députés, aux Conseillers généraux et d'arrondissement, aux Maires, fasse publier des communiqués dans la presse et entreprenne une grande campagne dans *La Voix des Paysans* pour sortir le fameux rapport de l'oubli.

A toutes fins utiles nous signalons à M. Parenteau et à ses collègues de la Chambre d'Agriculture qui ont soigneusement écarté leur compagnie les représentants des usagers des chemins ruraux, les lignes ci-dessous prises dans *Le Phare* du 21 octobre 1936, sous le titre « Remarques » et sous la signature de « La Brige ».

« On parle beaucoup en ce moment de la réfection des chemins d'intérêts agricoles. Et on a mille fois raison.

« Mais, dites-moi, est-ce d'aujourd'hui que les chemins d'intérêts agricoles sont (1) (pleins de boue une partie) de l'année? »

« Est-ce d'aujourd'hui qu'il pleut chez nous pendant quatre mois de l'année? Est-ce d'aujourd'hui que la circulation hippomobile ou automobile ou cycliste est instituée, et n'est-on pas en droit de regretter que c'est aujourd'hui seulement qu'on constate le mal et qu'on affirme son désir de le guérir? »

« Mettons que les intéressés, c'est-à-dire les usagers de ces chemins viennent d'affirmer qu'on s'est trop longtemps moqué d'eux... »

Oui, ces lignes méritent d'être méditées.

D'ailleurs, qu'importe cette petite mesquinerie; le principal, n'est-ce pas, camarades paysans, c'est que bientôt nous puissions sortir et rentrer chez nous sans nous embourber et nous exposer aux ennuis que nous subissons du fait de l'état de nos chemins ruraux.

*La Voix des Paysans.*

(1). Nous complétons, comme nous pensons qu'elle fut rédigée, une phrase que le compositeur avait omise.

### NOTE DE LA RÉDACTION

Faute de place, le rapport de M. Talureau sera publié à une date ultérieure ainsi que notre article intitulé « Question laitière ».

# LA VIE SYNDICALE

## CHAMBRE SYNDICALE

### Réunion de la Chambre Syndicale du 9 Novembre

La Chambre Syndicale s'est réunie à La Roche-sur-Yon le 9 novembre 1936, à 10 heures, à l'Hôtel de France.

Présents : Boisliveau, Martineau, Bretaud, Tessier, Potier, et des représentants de divers syndicats.

#### Questions discutées :

**Echanges de blé contre pain.** — Au sujet de la décision prise par le Syndicat Départemental de la Boulangerie, la Chambre Syndicale constate que la protestation de l'Union Syndicale a eu pour effet le maintien de l'ancien tarif d'échanges dans toutes les communes où existent nos syndicats.

Sur cette question soulevée par le Syndicat des Boulangers, la Chambre Syndicale demande à ce que des tarifs plus précis et des réformes soient envisagées. Elle charge le secrétaire général de rechercher les documents qui permettront d'établir un statut définitif qu'elle refuse d'admettre dans les conditions qui sont imposées par des professions qui refusent de consulter au préalable les cultivateurs intéressés, et prennent ainsi des décisions arbitraires.

**Chemins ruraux.** — La Chambre Syndicale constate que la campagne

en faveur des chemins ruraux commence à porter ses fruits, et se félicite de la décision et des vœux émis à ce sujet par la Chambre d'Agriculture. Une manifestation est envisagée pour ponctuer notre volonté d'aboutir à un résultat dans le plus bref délai.

**Office du blé.** — La Chambre Syndicale constate et regrette que le producteur ne soit pas représenté comme il conviendrait au Comité Départemental de l'office du blé, et qu'il est de ce fait obligé de subir des décisions qui sont contre son intérêt. (Refus d'ouverture de coopératives de blé).

**Cotisations.** — En raison de notre adhésion à la C. F. T. C. et à la nouvelle organisation nationale, la cotisation est cette année portée à 20 francs. La Chambre Syndicale demande instamment à tous les dirigeants de Syndicats de bien faire comprendre à tous l'utilité de la cotisation, qui seule, nous assurera notre indépendance et notre force.

Jean Martineau rappelle avec quel admirable entrain nos camarades de Challans, sont venus grossir nos rangs, au nombre de plus de 200. Ainsi que Saint-André-Goule-d'Oie et Le Perrier.

Beaucoup de communes nous demandent. Nous répondrons à leur appel dans toute la mesure des ressources disponibles à nos déplacements.

La séance est levée à 12 heures.

et déclare impossible de donner davantage pour cette année. Le blé étant inférieur aux années moyennes, ce qui fut accepté en principe par la délégation, sous réserve d'acceptation par les membres du syndicat.

Le 11 novembre, une nouvelle réunion réunissait la majeure partie des échangistes qui, après un exposé des quantités données dans les communes voisines qui, en réalité, n'était pas de 60 kgs comme il était annoncé, avec 22 pains, mais, de 57 à 58 kgs acceptent la plupart, provisoirement, l'offre des boulangers.

Le Bureau.

Réponse à la circulaire du 13 courant.

« Affaire boulangerie, échange de pain contre du blé ».

Les quantités de pain données par les boulangers dans la commune varient entre 57 et 60 kgs. Nous croyons savoir que la meunerie donne 55 kgs de farine panifiable pour 80 kgs de blé.

### hauché

#### Réunion du 8 Novembre 1936

A midi, une cinquantaine d'adhérents sont présents. Le secrétaire dit que l'échange du blé se fera comme d'habitude, et que le différentiel est réglé avec nos boulangers. Nous aurons donc, pour 80 kgs de blé, 57 kgs de pain et 12 kgs de son.

Nous remercions l'Union Syndicale d'être intervenue à ce sujet, et grâce à nos syndicats paysans, nous avons gain de cause.

Nous avons reçu 20 tonnes d'engrais azotés, ainsi que 5 tonnes de riz. Nous prenons une nouvelle commande d'engrais azotés. Ainsi que pour l'acide sulfurique, nous engageons nos adhérents à ne pas trop tarder, car nous fournisseurs prévoient la hausse des prix.

Enfin, nous avons versé la somme de 82 francs à l'Union Syndicale, fruit d'une souscription faite à la réunion du mois dernier pour subvenir aux frais généraux de l'Union. Nous remercions nos adhérents.

Désormais, nos réunions auront lieu le deuxième dimanche de chaque mois. Voici la raison de ce changement : nos réunions étant le dernier dimanche du mois, le compte rendu ne pourrait pas toujours paraître sur notre journal (*La Voix des Paysans*) du mois suivant.

La séance est levée en se donnant rendez-vous pour le deuxième dimanche de décembre.

Le Secrétaire :

J. P.

### Falleron

Le Syndicat Paysan s'est réuni le 17 octobre. Il y a longtemps que nous n'avions vu une réunion aussi importante, la question de l'échange du blé contre pain étant à l'ordre du jour. L'annonce de cette réunion fut faite par publication. Pour la circonstance, plusieurs de nos camarades pas encore syndiqués vinrent se joindre à nous pour élarger sur la liste de nos revendications. C'est ainsi que 60 de nos camarades représentant 400 personnes ont protesté contre la décision du Syndicat de la Boulangerie.

Plus que jamais, nous devons nous unir.

Le Syndicat de Falleron s'accroît de jours en jours. Nous enregistrons toujours quelques nouvelles adhésions, et nous avons vu avec plaisir l'entrain avec lequel nos camarades de Challans sont venus grossir nos rangs au nombre de 200.

Tous ensemble, nous travaillerons à la défense de notre profession.

La prochaine réunion aura lieu

en décembre, la date en sera publiée huit jours à l'avance : Compte rendu de toute l'année. Tous présents sans exception.

Le Secrétaire :  
C. RABILLER.

### landeronde

La prochaine réunion du Syndicat paysan aura lieu le dimanche 6 décembre, à 2 heures, salle de la buvette Guillet, à La Grolle.

Ordre du jour : Paiement des cotisations pour 1937; commandes d'acide sulfurique; question d'échange de blé contre pain.

AVIS. — Le bureau transmet aux adhérents l'avis suivant :

Tous les camarades se feront un devoir d'assister à cette réunion afin de faciliter la tâche du trésorier. Souvenons-nous aussi du proverbe de nos ancêtres et qui doit être répété plus que jamais : « L'union fait la force ».

Pour le bureau syndical :  
Louis CHABOT.

### Les Essarts

#### Réunion du 8 Novembre

A midi et demi environ, et devant une assistance très nombreuse, le président ouvre la séance. Il souhaite tout d'abord la bienvenue à six nouveaux adhérents, son entretien porte ensuite sur deux questions assez importantes. La première concernant les commandes de nitrates et l'autre les échanges avec les boulangers.

Sur ces deux questions l'accord a été fait et nous avons approuvé les membres du bureau pour la façon dont ils avaient procédé. Les arrangements à l'amiable ne sont-ils pas toujours les meilleurs.

Avec les boulangers, nous avons obtenu, en échange de 80 kgs de blé, 20 pains de 3 kgs ou 19 pains et 10 kgs de son (la quantité de son peut varier suivant les cours de cette marchandise).

Sans union, aurions-nous eu les mêmes avantages? C'est bien à douter.

Avant de terminer la séance, notre président nous a fait une petite causerie sur le maintien de l'union. Nous en reproduisons ici les principaux passages :

L'union des paysans est plus que jamais nécessaire, mais une fois réalisée, il faut savoir la maintenir. Pour cela, que faut-il? De la sympathie les uns envers les autres, des sentiments d'entraide mutuelle. Il faut avoir ancré dans l'idée l'esprit syndicaliste, point de jalousie ni d'égoïsme. Si nos dirigeants ont quelques défaillances, si ceux qui sont chargés des commandes d'engrais font une affaire malheureuse, ne les abandonnons pas car, pour arriver à notre but, il ne faut pas faire un pas en avant et deux en arrière.

Ne soyons point jaloux d'un voisin qui fait une bonne récolte, un bon marché, cherchons au contraire à l'imiter et faire mieux si possible. Ne soyons pas égoïstes et ne regrettons pas l'argent d'une cotisation. Ne soyons pas cachés dans nos marchés afin d'être mieux renseignés les uns les autres. Marchons la main dans la main et disons tous ensemble : Vive l'Union Syndicale.

Après ces sages paroles qui ont produit d'ailleurs une bonne impression, nous trinquâmes un bon verre de vin nouveau et nous nous quittâmes, emportant un bon souvenir de cette réunion si amicale.

Le groupe des Essarts.

### Saligny

Le premier dimanche de décembre aura lieu, comme tous les mois, notre réunion mensuelle. A cette réunion, des communications très importantes seront faites en vue de notre assemblée générale du mois de janvier et, à ce propos, nous insistons auprès de tous les

syndiqués pour qu'ils y assistent nombreux.

Notre mouvement syndical s'étendant de plus en plus, il importe que tous les syndiqués fassent preuve de discipline, car ce n'est pas le moment de rétrograder, et nous comptons bien que tous feront le geste nécessaire et renouvelleront leur confiance au syndicat, car si nous avons obtenu jusqu'ici des avantages appréciables, nous pouvons faire beaucoup mieux encore en persistant dans cette union si nécessaire de nos jours.

Si nous voulons que demain tout se passe dans l'ordre et la paix, si nous voulons faire triompher nos droits, mettre ces droits à l'unisson des droits des autres citoyens, maintenons nos effectifs, augmentons notre nombre en amenant des voisins et serrons nos rangs, et sur cela, nous vous disons à tous au 6 décembre, sans faute, salle Beignon.

Le Bureau.

### NÉCROLOGIE

Nous avons à déplorer la mort d'un de nos plus anciens syndiqués, le père Elie Bouancheau, de la Vilatière, décédé des suites d'une maladie de cœur à l'âge de 77 ans.

Travailleur modeste et consciencieux, ayant toujours vécu sur la même terre, il a élevé une famille nombreuse de dix enfants qui tous, sont restés à la terre et dont plusieurs comptent parmi nos meilleurs syndiqués.

Bel exemple de ténacité, de foi, de fidélité en la terre nourricière et en ses maîtres à donner à la génération qui monte.

A sa veuve, à sa très nombreuse famille, nous offrons nos plus sincères condoléances et dans cette douloureuse circonstance, nous les assurons de toute notre sympathie et de nos prières.

### Saint-André-Goule-d'Oie

La réunion mensuelle du Syndicat Paysan a eu lieu le lundi 16 novembre. Une soixantaine d'adhérents y assistaient.

Le président, prenant la parole, rend compte de ce qui s'est passé depuis la dernière réunion; nous avons eu d'abord une réunion de bureau à laquelle était invité notre boulanger qui, après un échange de vue, a déclaré que les tarifs d'échanges de blé contre pain n'étaient pas changés et ne changeraient pas sans prévenir le Syndicat Paysan et tous les cultivateurs de la commune.

Il parla ensuite de la réunion de la Chambre Syndicale à La Roche, à laquelle nous assistions tous les deux, et nous met au courant des questions qui s'y sont discutées, en particulier la question de nos droits; nous ne tolérerons pas que les professions spécialement intéressées à la vie agricole et qui en vivent prennent des décisions aussi importantes que celles de l'échange sans nous consulter.

Nous abordons ensuite la question commerce. Dimanche dernier, nous nous sommes entendus avec un de nos marchands de grains, et lui avons passé une commande de scories.

Là encore, discussion. On se ra-jeunit d'un an. On est au jour ou notre camarade J. Martineau, après nous avoir montré l'utilité de nous syndiquer pour sauvegarder nos intérêts en face des autres corporations toutes syndiquées; quel qu'un, avec des chiffres, nous montre l'inutilité de notre groupement, les syndicats qui faisaient du commerce, vendaient les engrais plus chers que les marchands de grains. Pourquoi ces chiffres n'ont-ils duré qu'un jour? C'est aujourd'hui qu'il les faudrait.

Ce jour-là, avait été semé du bon grain dans notre campagne.

## VENDEE

### Bouin

#### Réunion du Syndicat

Le dimanche 22 novembre, le syndicat se réunissait comme d'habitude, au champ de foire, café Veuve Rousteau.

L'ordre du jour étant important et la plupart des adhérents sont présents. Cependant, plusieurs camarades s'étaient excusés pour des raisons diverses.

Après un appel au silence, le président ouvre la séance. Le renouvellement du bureau et l'organisation d'un convoi de perches de châtaignier sont à l'ordre du jour. Aussitôt, le président propose le renouvellement des quatre membres du bureau à bulletin secret.

Mais, bien que plusieurs camarades se rangent à son avis, la majorité des assistants propose le vote à main levée.

Et malgré ses dénégations, le camarade Gaborit est réélu à main levée, à l'unanimité par des acclamations prolongées.

Il en est de même des camarades Julien Baud, vice-président, Auguste Lambert, trésorier, et François Blanchet qui redevient secrétaire.

Après les remerciements du président au nom des membres du bureau à tous les camarades pour leur confiance et leur sympathie, la réunion se termina par l'organisation d'un convoi de perches de châtaignier qui eut, comme l'année précédente, un plein succès.

Et l'on se sépara dans un esprit de camaraderie après avoir trinqué fraternellement à la santé de tous les camarades absents et présents ainsi qu'à la prospérité du syndicat.

Le Secrétaire :  
F. BLANCHET.

### Challans

Le syndicat paysan de Challans ayant été constitué légalement le 25 octobre dernier, nous sommes de suite passés à l'ordre du jour suivant : échanges de blé contre pain par la boulangerie. Après un échange de vue, l'assemblée décide

à l'unanimité, de demander aux boulangers 60 kgs de pain en échange de 80 kgs de blé, alors que ceux-ci voulaient nous donner 54 kgs.

Une délégation est alors nommée pour avoir une entrevue avec la boulangerie, qui est convoquée par M. le Maire.

La dite réunion eut lieu le jeudi suivant sous la présidence de M. le Maire. Après une discussion courtoise, les boulangers acceptent de reprendre leurs anciennes conditions, soit 57 kgs en pains de 3 livres ou 54 kgs en pains de 3 livres. N'ayant pu obtenir les 60 kgs, aucune décision ne fut prise.

Le 2 novembre, une nouvelle réunion générale rassemble la majeure partie des cultivateurs auxquels nous avons soumis l'offre des boulangers. Après une nouvelle étude de la question, l'assemblée décide de maintenir sa première décision, soit 60 kgs, et ceci en raison de la quantité donnée par les boulangers des communes voisines. La délégation demande à M. le Maire de convoquer les boulangers une deuxième fois, ainsi que de présider cette réunion, ce qui fut accepté.

La boulangerie décide alors, d'augmenter son offre à 57 kgs de pain en 3 livres comme en 6 livres,



Angle Place Royale  
et 17, Rue d'Orléans - NANTES

ORDONNANCES  
HOMÉOPATHIE — LUNETTERIE  
BANDAGES

Produits les meilleurs  
Prix les plus réduits

Il a été long à lever, mais est sorti avec plus de force, et celui qui croyait avoir tué l'idée syndicale chez le cultivateur, n'avait fait au contraire que la développer. Nous sommes maintenant 70 adhérents.

Tous les membres du syndicat sont d'accord sur ce point : continuer à travailler avec nos commerçants, à condition qu'ils n'abusent pas de notre bonne volonté.

Nous ne voulons pas voir la marchandise doubler de prix, du fait qu'elle passe entre leurs mains; s'il en était autrement, nous l'empêcherions d'y passer, tout simplement.

M. GILBERT.

### Saint-Christophe-du-Ligneron

#### Laisser vivre... mais vivre

Telle a été la base de notre discussion à la réunion du 25 octobre dernier où plus de 80 de nos camarades sont venus s'expliquer sur la décision du Syndicat des Boulangers en ce qui concerne l'échange.

Cette décision n'était bien entendu pas en notre faveur, aussi tous nos camarades présents ont été unanimes à réclamer notre ancien avoir.

Cette discussion sur l'échange dura plus d'une heure. Nos boulangers voulaient augmenter leur salaire par la suppression de 2 miches de 3 kilos pour 80 kilos de blé ou la suppression du son. Tous les cultivateurs présents, syndiqués ou non, ont protesté énergiquement contre cette décision qui nous paraît à tous injustifiée.

Au cours de la réunion, des camarades nous ont déclaré avoir entendu des propos que nous devons signaler dans notre journal. On aurait dit ceci: Le paysan ne s'occupe pas du poids du pain, le nombre lui suffit. Il était bon que cela soit dit, car à partir de maintenant ce ne sera plus le nombre qui nous intéressera, mais le poids.

Il y a quelque quinze ans, le paysan faisait son pain lui-même, mais peu à peu, le progrès faisant son œuvre, on a bien voulu laisser le soin de ce travail aux boulangers.

Quelles ont été les premières conditions d'échanges. Pour 80 kilos

de blé, le cultivateur recevait 22 pains de 3 kilogs, avec du son, mais il donnait dix francs pour l'accomplissement du travail. Peu à peu, le nombre a diminué, si bien qu'aujourd'hui le nombre est dégringolé à 18 et l'on voudrait supprimer le son. C'est intolérable.

Nous avons également parlé du poids du pain qui, au lieu d'être de 3 kilogs est de 2 k. 700 très souvent moins. Au début, pour faciliter le travail du boulanger, ce dernier donnait un pain ou deux de plus pour ne pas avoir la peine du pesage. Nous n'y trouvions rien d'anormal, mais nous avons remarqué que le pain perd de plus en plus de poids en cuisant. (à moins que la main qui fait le pesage soit moins généreuse).

Après une longue discussion, nous avons décidé de maintenir coûte que coûte l'ancien tarif, c'est-à-dire 18 pains de 3 kilogs avec le son ou 20 pains net. Nous devons rappeler à MM. les boulangers qu'ils peuvent vivre largement à ce régime, vu qu'ils ont au minimum 15 francs de plus par sac pour compenser le travail, qu'au début de l'accord sur l'échange.

Si nous ne pouvons obtenir satisfaction, nous serons dans l'obligation d'user d'autres moyens.

Nous rappelons à nos camarades que l'Union est plus que jamais indispensable et que nos désirs ne deviendront réalité que dans la mesure où nous serons unis pour les faire aboutir.

Nous invitons vivement nos camarades à venir grossir nos rangs pour défendre notre profession et nous répèterons ensemble cette formule : Nous voulons vivre et laisser vivre.

Un Syndiqué  
de Saint-Christophe.

La prochaine réunion aura lieu le dimanche 6 décembre au café Violleau.

Objet de la réunion : Commande d'engrais et paiement de la cotisation. Nous invitons nos camarades à y venir en grand nombre.

Camarades non syndiqués, venez vous abonner à *La Voie des Paysans*. Venez-y tous, nous nous y trouverons.

Le Président :  
E. GUILBAUD.

### Réunions du Conseil d'Administration

Deux réunions pendant le mois de novembre.

La première, qui a eu lieu le 5 à la Sorinière, très peu d'assistants, par suite du mauvais temps. Il y fut fait un examen sérieux de la situation générale. On s'entretient aussi de la préparation de la souscription.

L'autre réunion a eu lieu le 22 au soir, à la Tirchière. Le principal travail fut consacré à répondre à un questionnaire relatif à sa situation du métagage dans la région, renseignements demandés par la Direction des Services Agricoles de Loire-Inférieure.

### Saint-Julien-de-Concelles

A notre dernière réunion, une collecte fut faite par notre trésorier pour l'Union Syndicale; elle a produit environ 100 francs. Tous les adhérents présents ont compris la nécessité de cet effort. Ceux qui n'avaient pu assister à cette réunion voudront eux aussi y contribuer pour assurer la bonne marche de notre organisation.

Notre prochaine réunion aura lieu le 6 décembre à l'école des garçons, à l'issue de la réunion des planteurs de tabac. Groupement des commandes pour les rouleaux.

R. PINEAU.

### Le dernier des métiers

Il est beau de vanter les charmes de la campagne, lorsque l'on jouit des commodités de la ville. La vie du paysan n'est pas une vie idyllique.

Il est temps qu'une politique économique nationale, par l'organisation professionnelle, la revalorisation des produits agricoles, l'amélioration des chemins, des lois sociales appropriées, permet à l'agriculture de n'être plus le dernier des métiers.

### UNE ENTENTE

Le Syndicat paysan de Froidfond soucieux d'assurer une juste rémunération du travail de ses ouvriers estime qu'à l'heure actuelle, les tarifs faits par les maréchaux-ferrants de la commune sont en dessous du prix normal. En conséquence, il invite ces derniers à s'entendre préalablement entre eux afin d'éviter toute concurrence déloyale toujours néfaste pour l'ouvrier et souvent sans profits réels pour le client, à présenter leur nouveau tarif qui sera examiné avec la meilleure bienveillance en tenant compte de l'intérêt des deux parties.

En effet, avant notre publication les fers à bœufs coûtent 2 fr. 50. Ils nous ont demandé 3 fr., que nous avons accepté, jugeant que c'était nécessaire et aussi ayant réalisé l'entente entre l'ouvrier et le client, nous avons atteint en partie notre but qui est l'entente entre les travailleurs.

### NOTE DE LA RÉDACTION

Nous reviendrons, dans notre prochain numéro, sur cette intéressante décision.

### Liste des Souscriptions reçues à ce jour

Salgny 110 fr.; Chauché 84 fr.; La Chapelle-Achard 62 fr.; Les Es-sarts 130 fr.; Saint-Julien-de-Concelle 106 fr. 75; Haute Goulaine 50 fr.; Anonyme 250 fr.; Un sympathisant 25 fr.; un sympathisant 10 fr.; un sympathisant 5 fr.

### PLANTS DE POMMES DE TERRE DU FINISTÈRE

Magasin à SCAER (centre de triage)

### BLÉS DE SEMENCE DU NORD

**Joseph BIDAUD**, 115, Rue de Rennes, 115  
NANTES  
déjà fournisseur de groupements de l'U. S. P. V.

À L'AUTOMNE EN HIVER

sur vos blés...

sur vos prairies...

mettez de l'

**AZOTE**

AU PRINTEMPS EN ÉTÉ

Bureau de Renseignements Agricoles :  
5, Rue Anizon - NANTES

### BANDAGES HERNIAIRES

CEINTURES MÉDICALES  
CORSETS - GAINES  
BAS A VARICES, etc...

sont vendus à qualité égale  
meilleur marché  
que partout ailleurs

**GUINEL**

SPECIALISTE

1, Place de l'Ecluse

**NANTES**

### COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES, 15, Rue du Calvaire - ST-NAZAIRE, 40, Rue Henri-Cautier

**TISSUS**

Rayons ABA prix

pour la vente  
de tous objets usuels

### Les Machines à Coudre "STELLA"

garanties 10 années contre tous vices de construction, adoptées par les Pupilles de la Nation, plus de 3 millions en usage dans le monde entier, plus de 25 modèles livrables à lettre lue. Dep. 495 fr.

LES CYCLES  
LES TANDEMS  
LES TRI-CYCLES  
LES ÉCRÉMEUSES

"STELLA"

Fabrication soignée. Garantie sur facture. La marque la plus vendue dans l'Ouest à des prix défiant toute concurrence, étant donné la qualité.

FONTENEAU, fabricant, Nantes, Angers, St-Nazaire

### TISSUS - CONFECTIONS

**Jules GARNIER**

PLACE DU MARCHÉ, LEGÉ

Grand choix de COMPLETS  
pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants  
Prix défiant toute concurrence

RAYON MARIAGES le mieux assorti de la Région

Spécialité de beaux Tissus noirs  
pour Robes et Manteaux

### T.S.F., Phonos, Disques

GÉNÉRAL-RADIO

35, rue de Verdun  
Tél. 412-98

Distributeur officiel de  
PHILIPS, GRAMMONT, TENOR  
MUNDE, LOEWE, etc.

Facilités de paiement  
VENTE - LOCATION  
ÉCHANGE - RÉPARATIONS

**A. HARDY**

**NANTES**

### ÉLECTRICITÉ

5<sup>ème</sup> ÉLECTRIQUE DE L'OUEST

10 bis, rue Copernic  
Tél. 412-77

Toutes installations électriques

MOTEURS - LUSTRIERIE

TELEPHONE - SONNERIE

Location de Hauts-Parleurs  
pour réunions

### FAITES vos ACHATS A NANTES CHEZ

**DECRÉ**

La Roche-sur-Yon - Imp. Vendéenne.

Le Gérant : J. GRASLAND.

## LOIRE-INFÉRIEURE

### Haute-Goulaine

Il est rappelé qu'à la réunion de janvier, si possible, aucun membre inscrit ne doit être absent. Compte rendu sera fait des diverses opérations du syndicat, ainsi que le résultat des démarches entreprises auprès des boulangers. Prière d'apporter sa carte syndicale pour le paiement des cotisations.

J. PILOQUET.

### La Bénate

Nous arrivons en fin d'année et nous prions tous nos camarades d'assister à la réunion générale qui aura lieu le 13 décembre, comme de coutume à l'hôtel Jubin, après la grand-messe.

Nous reverrons tous ensemble ce que nous avons fait ces années écoulées, et la meilleure marche à suivre pour la prospérité de notre syndicat.

Le Bureau.

### La Chapelle-Basse-Mer

Le 8 novembre a eu lieu notre réunion mensuelle au cours de laquelle il fut question de la souscription pour l'U. S. P. V. Tous les adhérents présents ont versé leur petite obole et nous avons reçu 55 francs.

Notre prochaine réunion aura lieu le 13 décembre à 9 heures toujours salle du café Goguet; il y a intérêt de tous les adhérents à y assister. Il sera procédé à une commande d'engrais de printemps, et question d'une conférence qui sera donnée par notre dévoué camarade J. Martineau, président de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles.

Présence absolue de tous les adhérents.

Pendant la saison d'été, nous n'avons pas eu de réunion bien importante, mais pendant l'hiver, nous espérons que chacun mettra de la bonne volonté à suivre nos réunions. Nous faisons un pressant appel à tous.

Le Secrétaire : J. ALLARD.

### Legé

#### Réunion mensuelle

La réunion de novembre a eu lieu le deuxième dimanche en raison de la fête de la Toussaint qui arrivait le premier.

Présents : une vingtaine de syndiqués. A ce sujet, le président fait remarquer que l'assistance est insuffisante, malgré qu'une annonce ait été faite le dimanche précédent.

Différentes questions furent examinées, entre autre un projet de conférence sur la C. F. T. C. à Legé, au courant de décembre. Cette question reste à l'étude.

Puis, après que J. Martineau eut donné des explications sur la situation actuelle de l'Union et fait appel à la bonne volonté de tous pour aider à aller de l'avant, il fut procédé à l'ouverture de la souscription dans notre syndicat. La somme totalisée à la réunion se monte à 307 francs. Nul doute que beaucoup d'adhérents absents, auront à cœur de participer à l'effort commun.

Le bureau du Syndicat remercie, au nom de l'Union Syndicale, tous les souscripteurs.

Prochaine réunion le premier dimanche de décembre à 9 heures, hôtel Yon.

Ordre du jour : commandes d'engrais azotés.